COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC
CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD

Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 23 mars 2022 à 19 h, sur la plateforme TEAMS

Présents :	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	André Gosselin	Commissaire
	Chantal Guay	Commissaire
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Ian O'Gallagher	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire
Absents :	David Eden	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
Également Présents :	Anissa Landry	Directrice du Service des ressources financières
	Stéphane Lagacé	Directeur des Services éducatifs
	Nancy L'Heureux	Directrice du Service des ressources humaines, Directrice générale adjointe
	Benoît Sévigny	Directeur des bâtiments et des équipements, Technologies de l'information, et des achats
	Melanie Simard	Secrétaire de séance

22-03.01 **<u>Ouverture de la séance</u>**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 00.

22-03.02 **<u>Adoption de l'ordre du jour</u>**

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

22-03.03 **<u>Période de questions réservée au public</u>**

Il n'y a eu aucune question.

22-03.04 **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

22-03.05 **Correspondance des élèves**

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

22-03.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2022**

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 16 février 2022 tel qu'il a été distribué.

La commissaire-parent D. Cornforth s'est abstenue de voter.

22-03.07 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

22-03.08 **Rapport du président**

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Présentation du projet de la Ville de Québec 2026 du 23 février 2022
- Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ du 25 février 2022
- Présentation de la SQI sur le BIM-PCI du 3 mars 2022
- Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ du 11 mars 2022
- Entretiens avec le QCT, Radio-Canada et CBC au sujet du système de suivi des autobus les 11 et 13 mars 2022
- Réunion d'ordre du jour du 16 mars 2022

22-03.09 **Rapport du directeur général**

J. Rosenhek s'est jointe à 19h05.

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

a) Bilan actualisé des Services éducatifs
b) Inscription préalable — 2022-2023
c) Bilan actualisé des Bâtiments & équipements, Technologies de l'information
d) Rencontre avec la mairie concernant le tramway
e) Le point sur les négociations
f) Comités des relations de travail
    i) Employés-cadres — directeurs, coordinateurs et gestionnaires
    ii) Directions d'école ou de centre
    iii) Enseignants
    iv) Professionnels
    v) Personnel de soutien

22-03.10 **Affaires nouvelles**

a) Nomination des délégués votants de la GRICS

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) et qu'elle doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom ;

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE Nancy L'Heureux soit la déléguée officielle de la Commission scolaire Central Québec pour toutes les assemblées générales ordinaires ou les réunions spéciales de la GRICS ; et

QUE si la déléguée officielle ne peut assister à une réunion, Stephen Pigeon soit le délégué suppléant.

b) Archives — Destruction des dossiers des employés de 1901 à 1941

ATTENDU QU'en vertu de l'article 18 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A- 21.1), Bibliothèque et Archives nationales du Québec peut autoriser l'élimination de documents inactifs d'un organisme public destinés à être conservés de manière permanente s'ils ont été reproduits sur un autre support ou si Bibliothèque et Archives nationales du Québec estime qu'ils sont irrémédiablement détériorés ou qu'il n'est plus utile de les conserver ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec est un organisme public visé au paragraphe 6° de l'annexe de la Loi sur les archives ;

ATTENDU QUE certains documents inactifs de la Commission scolaire Central Québec destinés à être conservés de manière permanente ont été jugés comme ne valant plus la peine d'être conservés ;

ATTENDU QU'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution (voir le formulaire de demande de destruction) ;

Il est PROPOSÉ par C. Guay et APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité ; d'autoriser Nancy L'Heureux à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs qu'il est inutile de conserver pour et au nom de la Commission scolaire Central Québec.

22-03.10 **Affaires nouvelles (suite)**

c) Modification du plan triennal de destination des immeubles et des actes d'établissement 2022-2025

ATTENDU QUE le plan triennal de destination des immeubles et les actes d'établissement pour les années scolaires 2022-2025 ont été adoptés à la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 15 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation du Québec a confirmé le 15 mars 2022 à la Commission scolaire Central Québec que le programme de maternelle 4 ans ferait partie du niveau d'enseignement à compter de 2022-2023 à l'école primaire Valcartier ;

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le plan triennal et l'acte d'établissement XXI pour 2022-2025 adoptés tels que présentés lors du conseil des commissaires du 15 décembre 2021 soient révisés pour inclure le niveau d'enseignement maternelle 4 ans.

d) Plan triennal révisé de destination des immeubles et des actes d'établissement 2022-2025 (adoption)

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique stipule que chaque commission scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles ;

ATTENDU QUE l'article 211 stipule également que, conformément au plan, des actes d'établissement doivent être délivrés à chaque école et centre énumérés dans le plan ;

ATTENDU QUE le programme préscolaire 4 ans a été ajouté au niveau d'enseignement de l'école primaire Valcartier et que le plan révisé se lit maintenant comme suit : « Préscolaire : 4 et 5 ans, Primaire : Cycles 1, 2 et 3 » ;

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec adopte le Plan triennal révisé de destination des immeubles et actes d'établissements XXI pour 2022-2025 tel que présenté à l'annexe 1 du procès-verbal.

22-03.10 **Affaires nouvelles (suite)**

e) Enfants réfugiés Ukrainiens

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé que le Québec accueillera les réfugiés ukrainiens « à bras ouverts » ;

ATTENDU QUE plusieurs centres de services scolaires ont déjà annoncé qu'ils étaient prêts à recevoir des réfugiés d'Ukraine ;

ATTENDU QUE certains réfugiés ukrainiens peuvent avoir une certaine connaissance de l'anglais comme langue seconde ;

ATTENDU QUE les commissions scolaires anglophones du Québec sont équipées pour accueillir des élèves et enseigner le français et l'anglais ;

ATTENDU QUE la Charte de la langue française comporte une clause humanitaire permettant l'admission dans le système scolaire anglais dans des circonstances exceptionnelles ;

ATTENDU QUE la crise des réfugiés ukrainiens est une question humanitaire ;

ATTENDU QUE les commissions scolaires anglophones du Québec sont disposées et aptes à contribuer à l'éducation des réfugiés ukrainiens au Québec ;

Il est PROPOSÉ par F. Pedneault, APPUYÉ par A. Gosselin et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec indique par la présente aux autorités gouvernementales compétentes que, pour des raisons humanitaires, elle est prête à accepter des réfugiés ukrainiens dans ses écoles à compter de maintenant.

22-03.11 **Rapports des comités**

a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) Comité de parents

Aucune rencontre n'a eu lieu.

22-03.11 **Rapports des comités (suite)**

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

d) Comité consultatif de transport

Une rencontre a eu lieu le 23 février 2022. C. Lavallee a fait un rapport sur les points suivants :

- Problématique du transport collectif à Québec lors de la pandémie
- Prix du transport scolaire du Centre de services scolaires des Appalaches
- Négociations pour l'appel d'offres public dans la région de Saguenay pour les contrats de cinq ans
- iPads dans les transports scolaires
- Plainte concernant la modification d'un arrêt d'autobus à Lévis

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

j) Comité ad hoc — Offres de service Québec Projet 2026

Une rencontre a eu lieu le 14 mars 2022.

22-03.12 **Association des commissions scolaires anglophones du Québec**

a) Rapport du conseil d'administration

Aucun rapport n'a été fait. La prochaine réunion aura lieu le 25 mars 2022.

22-03.12 **Association des commissions scolaires anglophones du Québec (suite)**

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

22-03.14 **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 20 avril 2022.

22-03.15 **Période de questions**

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

F. Pedneault demande des informations sur la procédure à suivre par un parent qui souhaite déposer une plainte concernant une sortie scolaire qui a eu lieu sans autorisation parentale écrite. S. Pigeon détaille la procédure d'examen des plaintes.

22-03.16 **Session à huis clos**

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

22-03.17 **Levée de la séance**

Il a été PROPOSÉ par C. Guay de lever la séance à 20 h 02.

Stephen Pigeon
Directeur général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 20 avril 2022.